DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/118/8.4 **Feuillet n°138**

Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Le Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 7 décembre 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**58**
Présents	**42**
Votants :	**47**
Pour :	**47**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Didier CLERJOUX représenté par Jacqueline CLAVERIE, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Dominique DURUY excusée donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Denis ADAMSKI excusé donne pouvoir à Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Marie-Claire ADOUX, Jean-Michel LAGORCE, Jean BOUSQUET excusé donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE excusée donne pouvoir à Coralie DAUBISSE, Caroline VIEIRA excusée donne pouvoir à Stéphanie PORTE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Avis sur les évolutions prévues sur le territoire de la CCTHPN dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage pour la période 2024-2029

La Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (CCTHPN) se mobilise sur le sujet de l'accueil et l'habitat des gens du voyage depuis sa prise de compétence en matière de « *Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs* » par délibération n° 2015/097/5.7 en date du 21 décembre 2015, avant que celle-ci devienne obligatoire au 1er janvier 2017.

AR Prefecture
024-200041150-20231214-DE2023118-DE
Reçu le 21/12/2023

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT

En effet, ces dernières années, la CCTHPN a mené plusieurs réflexions vis-à-vis d'une réponse opérationnelle à apporter en matière d'accueil des gens du voyage.
Pour preuves, plusieurs opportunités foncières avaient été fléchées dans l'objectif d'y aménager une aire d'accueil des gens du voyage sur la Commune de Terrasson-Lavilledieu, en réponse aux prescriptions du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) en Dordogne.
Cependant, ces opportunités se sont révélées inexploitables au regard des règles d'urbanisme en vigueur.

Aujourd'hui, ce schéma, dont l'objet est d'évaluer les besoins, de définir les actions sociales et de déterminer les lieux d'implantation des structures d'accueil, arrive à échéance.
Par conséquent, il s'est donc engagé un travail d'actualisation de ce dernier avec les différentes parties prenantes, dont les porteurs Préfecture de la Dordogne et Conseil départemental de la Dordogne.
A ce stade du travail d'actualisation, et tenant compte des échanges techniques intervenus durant l'année 2023, les porteurs Préfecture de la Dordogne et Conseil départemental de la Dordogne soumettent pour avis les prescriptions et préconisations envisagées sur le territoire de la CCTHPN.
Il est demandé de transmettre l'avis délibéré du Conseil Communautaire de la CCTHPN avant le 15 janvier 2024.
Au regard des retours qui seront faits par chaque EPCI, dont la CCTHPN, l'évolution globale de l'offre départementale d'accueil des gens du voyage pourra être ensuite arrêtée dans la version finale du SDAHGV pour la période 2024-2029, dont la validation est prévue au 1er semestre 2024.

Le projet de SDAHGV 2024-2029, propose de prescrire, pour la CCTHPN :

- L'aménagement d'une aire permanente d'accueil de 8 places (4 emplacements),
- L'aménagement d'une aire de grand passage d'une capacité de 50 places.

De plus, il propose de préconiser, pour la CCTHPN :

- L'aménagement de 4 terrains locatifs familiaux de 2 places, soit 8 places.

Enfin, le projet de SDAHGV 2024-2029 propose l'inscription des conditions de mise en œuvre suivantes :

- Mettre en place un Comité de Pilotage et un projet socio-éducatif sur la future aire permanente d'accueil,
- Mettre en place les mesures d'accompagnement social qui émaneront de la conduite du projet socio-éducatif sur les thématiques de la scolarisation, la formation, l'accès à la santé et aux droits,
- Demande de réalisation de terrains familiaux locatifs sur le territoire communautaire,
- Etudier la possibilité de coordination avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive pour les grands passages.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
Vu la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites,
Vu la délibération n°2015/097/5.7 de la CCTHPN, portant mise à jour des statuts de la Communauté de Communes, en Conseil Communautaire du 21 décembre 2015,
Vu le SDAHGV 2018-2023 approuvé par arrêté conjoint de Madame la Préfète de la Dordogne et Monsieur le Président du Conseil départemental de la Dordogne le 18 septembre 2018,

AR Prefecture
024-200041150-20231214-DE2023118-DE
Reçu le 21/12/2023

Un débat s'engage au sein de l'assemblée communautaire au vu de ce sujet. Le conseil communautaire remarque le renforcement des prescriptions proposées par rapport aux derniers schémas départementaux avec, au-delà des projets d'investissement, des actions de fonctionnement qui n'étaient pas inscrits dans les précédents schémas, preuve que cette compétence recouvre de nombreuses missions qui se développent avec les années.

La procédure en place organisée depuis plus d'une année pour rédiger le prochain schéma se veut dans une phase de concertation et de construction avec le Département et l'Etat. Aussi, des réunions en comité technique ont été organisées ainsi que, en ce qui concerne notre périmètre communautaire, un projet travaillé en réunion organisée en Sous-préfecture le 3 Mai 2023 réunissant :

- Mme la Sous- Préfète de l'arrondissement de Sarlat, Mme Nadine MONTEIL,
- les services préfectoraux dédiés au sujet,
- le Président de la communauté de communes, M. Dominique BOUSQUET, accompagné de ses services (directeur et responsable service habitat)
- M. le Vice- Président à l'habitat, M. Daniel BARIL
- M. le Maire de la Commune de TERRASSON, M. Jean BOUSQUET et son Directeur

La phase de construction de cette réunion a permis de développer un axe de travail qui a été validé et aussitôt transmis à M. le Préfet de Département et M. le Président du Conseil Départemental actant une proposition conjointe reprise par courrier notifié le 11 Mai 2023 et retranscrit ci-dessous.

A cet effet, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, ***à l'unanimité des voix***, donne la position suivante sur le projet de SDAHGV 2024-2029 :

- **REAFFIRME** son choix clairement exprimé lors de la phase de concertation et de travail collaboratif,
- **CONFIRME** son souhait exprimé et notifié le 11 Mai 2023 comme suit :

« Ainsi, et sur la base des recommandations qui nous ont été faites conjointement par les services de l'Etat et par ceux du Conseil départemental de la Dordogne, lors d'une réunion de travail qui s'est déroulée à la sous-préfecture de Sarlat le 3 mai 2023, la CCTHPN est prête à envisager une réflexion sur la faisabilité des deux actions suivantes dans le cadre du futur Schéma :

- Financement de la création, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion d'une aire de grand passage située hors du territoire communautaire, en conventionnant avec un EPCI voisin,

- Réalisation de terrains familiaux locatifs sur le territoire communautaire » en concertation préalable et accord de la commune d'accueil concernée.

AR Prefecture

024-200041150-20231214-DE2023118-DE
Reçu le 21/12/2023

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Réf. 540331 - 09/10 Fabrègue

- **RAPPELLE** son souhait exprimé ci –dessus et **CONFIRME** sa proposition qu'il souhaite voir inscrire dans le schéma départemental à l'exclusion de tout autre proposition concernant son périmètre communautaire.

- **METTRA EN ŒUVRE LES PRINCIPES que la communauté de communes** a retenu et proposé et dont elle est certaine, sera repris au nom de la concertation et « *phase de travail collaborative* » comme inscrit dans le courrier de saisine du 23 novembre 2023 à l'exclusion de toute autre proposition.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier cet avis délibéré à Monsieur le Préfet de la Dordogne et Monsieur le Président du Conseil départemental de la Dordogne.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 18/12/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20231214-DE2023118-DE
Reçu le 21/12/2023